VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 69

SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND, LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET LA COMPAGNIE LES GUEPES-ROUGES THEATRE

La compagnie Les Guêpes Rouges-théâtre dirigée par Rachel Dufour assure une résidence de territoire sur les quartiers Nord de Clermont-Ferrand depuis 2016 et bénéficie, à ce titre, d'une convention triennale avec la Ville. Cette résidence bénéficie d'un financement croisé au titre de la politique de la Ville et de l'aide à la création. Elle consiste à mener sur le quartier des Vergnes un travail théâtral de terrain auprès des habitants en proposant des interventions tout au long de l'année, en lien avec le tissu associatif du quartier. Par ailleurs, la compagnie est également en convention triennale avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour l'ensemble de son travail. Elle produit régulièrement des spectacles qui sont régulièrement diffusés en France (*Stand up, On inventera le titre demain …).*

L'objectif est d'entériner le soutien à cette compagnie et d'affirmer des objectifs communs avec la DRAC en matière d'action culturelle, de soutien aux artistes et d'accès à la culture pour tous.

Il est donc envisagé une convention d'objectifs pluriannuelle commune entre la DRAC, la Ville et la compagnie Les Guêpes Rouges-théâtre pour la période 2019/2021.

Il est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pluriannuelle d'objectifs ci-jointe. Les annexes à la convention sont sur CD.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02 JUIL. 2019

Pour le Maire et par délégation :
L'Adjointe déléguée à la Politique Culturelle

Isabelle LAVEST

Convention pluriannuelle d'objectifs

2019 – 2020 – 2021

N° de convention DRAC :

Entre

L'ÉTAT (Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes) représenté par Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite,

La Ville de Clermont-Ferrand représentée par Monsieur le Maire Olivier BIANCHI

Ci-après désignés « les partenaires publics »

D'une part,

Et

LES GUÊPES ROUGES-THEATRE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est situé 17 C rue de Bellevue - 63000 Clermont-Ferrand, représentée par sa présidente, Mme Viviane ROMANIELLO, dûment mandatée
N° Siret : 442 679 007 00058
et ci-après désignée « le bénéficiaire »

D'autre part.

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;
VU le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;
VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;
VU la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal Mailhos, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône ;
VU le décret n° 2018-1355 du 28 décembre 2018 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loin° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
VU l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;
VU l'arrêté du 25 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la culture et de la communication pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU l'arrêté n° 2018-14 du 24 décembre 2018 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles (compétences générales et/ou ordonnancement secondaire) ;
VU la circulaire du Premier ministre n° 5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
VU la circulaire du 4 mai 2016 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;
VU l'avis favorable émis par la commission d'experts théâtre réunie les 6 et 7 juin 2018 ;
VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant le programme d'actions initié et conçu par le bénéficiaire conforme à son objet statutaire.

Considérant la politique publique en matière de soutien à la création indépendante : ce soutien constitue un axe majeur de la politique d'intérêt général conduite par le ministère de la Culture en faveur du spectacle vivant. Il encourage la production d'œuvres proposées par des artistes ou des équipes artistiques répartis sur tout le territoire régional et contribue à la diffusion de celles-ci. Il promeut la création dans la diversité de ses formes et la pluralité de ses esthétiques. Il favorise les projets et les activités qui contribuent à la transmission et au renouveau des répertoires comme à l'évolution des formes et des expressions.

Considérant que le programme d'actions ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique.

Considérant que la Ville de Clermont-Ferrand a choisi de faire de la culture une priorité au cœur de son projet de territoire.

Considérant que le Projet Culturel de la Ville de Clermont-Ferrand 2016-2026 formalise la politique culturelle selon cinq axes, qui répondent à des orientations stratégiques :

1. LA COOPÉRATION AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE

La dynamique d'échanges initiée entre décideurs politiques, acteurs locaux et Clermontois est l'acte fondateur d'une nouvelle façon d'envisager les politiques culturelles. Cette gouvernance a pour volonté d'améliorer la prise en compte des enjeux culturels dans l'ensemble des politiques publiques mais aussi d'investir davantage les enjeux éducatifs, sociaux, économiques.

2. DONNER DU SENS AU VIVRE ENSEMBLE PAR LES ARTS ET LA CULTURE

La participation des personnes à la vie artistique et culturelle, et plus généralement à la vie de la cité, est essentielle au projet politique de Clermont-Ferrand. La municipalité met en avant le fait de « faire ensemble » et de travailler collectivement au service d'un projet de société, en vue de transformer les modes de fabrication de la ville.

3. UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

La politique clermontoise fait de l'enfance et de la jeunesse une priorité. En créant les conditions pour sensibiliser aux arts, à la culture et à la connaissance dès le plus jeune âge, la Ville joue pleinement son rôle pour participer à la lutte contre les inégalités.

4. UNE VILLE QUI SOUTIENT LES ARTISTES, DYNAMISE LA CRÉATION ET DÉVELOPPE LA CRÉATIVITÉ

La Ville de Clermont-Ferrand a engagé une politique culturelle d'ampleur, qui s'est traduite par un effort budgétaire et des investissements importants, lui permettant aujourd'hui de jouer un rôle de capitale culturelle régionale. Elle s'engage à poursuivre ce développement artistique ambitieux et à favoriser une ambiance culturelle foisonnante, qui nourrit tous les espaces de la ville.

5. UNE VILLE ATTRACTIVE, OUVERTE SUR LE MONDE

L'objectif est de renforcer l'attrait et la notoriété de la Ville, en mettant davantage en avant son patrimoine, ses manifestations artistiques et en affirmant sa volonté dans le champ culturel.

La Ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre de ses orientations de politique culturelle, entend sur son territoire, favoriser le développement des associations culturelles de création et de diffusion artistique, développer l'accès à une offre culturelle diversifiée, et encourager les actions de transmission et d'éducation artistique en direction de tous les publics. A cet effet, elle mène une politique de soutien aux acteurs culturels du territoire, et affirme sa volonté de soutien financier aux associations qui contribuent par leurs programmations et leurs actions à la richesse et la diversité de l'offre culturelle clermontoise et à la démocratisation culturelle.

- **Accès à la culture des personnes en situation de handicap**

La Ville affirme son engagement en faveur de l'accessibilité par l'élaboration d'une charte accessibilité, fruit d'une concertation avec les associations œuvrant pour et avec les personnes en situation de handicap.
La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées repose sur le principe de non-discrimination ; les personnes handicapées doivent pouvoir jouir des mêmes droits que les autres individus. Leur garantir l'accès à la culture est un impératif justifié par l'égalité de traitement.
L'accès à la création revêt un intérêt majeur pour les personnes en situation de handicap. Outre qu'elle constitue un formidable vecteur d'émancipation et d'autonomie, la pratique d'une activité artistique ou culturelle est créatrice de lien social et permet de reconnaître la pleine place de ces personnes dans la société.
La Ville de Clermont-Ferrand invite les associations qu'elle soutient à mettre en œuvre des actions permettant de développer une démarche d'accessibilité :
- veiller à l'accessibilité des locaux et de la signalétique
- travailler sur l'information en assurant une meilleure visibilité de l'offre accessible et une meilleure communication en direction des personnes en situation de handicap
- sensibiliser les personnes à l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées professionnels

- développer des projets en co-construction avec les personnes handicapées, leur association et leur consultation étant indispensable et privilégier les démarches accessibles aux publics à la fois handicapées ou non dans un objectif d'accessibilité universelle et de mixité des publics.
- mettre en œuvre une politique de médiation spécifique assorti d'un accompagnement spécialisé
- réfléchir à une tarification adaptée pour les personnes handicapées et leurs accompagnants.
- mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer l'offre proposée et le chemin parcouru.

- **Déclaration 2016 à 2020 pour l'égalité réelle des femmes et des hommes dans la culture et la création artistique sur le territoire Auvergne Rhône Alpes**

Considérant :
- l'article 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne
- la directive 2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de travail
- l'article 14 de la convention européenne des droits de l'Homme
- les dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle pour les établissements auxquels elle s'applique
- la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

L'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes) et la Ville de Clermont-Ferrand se sont engagés à travers la signature de la déclaration 2016 à 2020 pour l'égalité réelle des femmes et des hommes dans la culture et la création artistique sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes à poursuivre les objectifs suivants :
- mettre en œuvre une politique volontariste pour l'égalité réelle femmes – hommes dans la culture sur leur territoire de compétence
- mettre en place et participer à une commission référente à l'échelle régionale
- mobiliser le réseau des acteurs culturels qu'ils soutiennent
- produire à l'échelle de leur territoire de compétence un document cadre opérationnel
- rendre compte publiquement et annuellement de leurs actions et résultats produits.

Dans ce cadre, la Ville de Clermont-Ferrand invite les associations qu'elle soutient à mettre en œuvre des actions permettant de faire progresser significativement l'égalité réelle des femmes et des hommes, et à mettre en place des outils d'évaluation permettant de mesurer leurs effets.

TITRE 1 – DISPOSITIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

ARTICLE 1 – RESPONSABILITÉ ARTISTIQUE

La présente convention est conclue sous la condition que la responsabilité artistique soit assurée par Rachel DUFOUR.
En cas de départ de cette dernière, la présente convention sera automatiquement suspendue selon les modalités prévues à l'article 13.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS ARTISTIQUES DE LA COMPAGNIE

La compagnie s'engage sur la durée de la présente convention à :

- la tenue d'un projet caractérisé par une ligne artistique claire, qu'elle s'inscrive dans la poursuite d'une recherche esthétique ou bien dans la durée d'une opération précise :

Création de spectacles et d'explorations artistiques entre format frontal et formats mettant en jeu la relation au corps du spectateur et à sa place symbolique et réelle. Dans une esthétique en prise avec des recherches contemporaines alliant matériaux composites, exploration des frontières entre le spectacle et la performance, croisement de l'intime et du politique. La place à venir du théâtre dans les processus démocratiques et les processus plus intimes d'écriture de nos vies sera au centre de ces trois années de travail.

La compagnie Les guêpes rouges-théâtre est née en 2002 à l'initiative de Rachel Dufour. Pour chaque projet, la compagnie rassemble des collaborateurs aux "compétences" variées : comédien.iennes, chorégraphes et danseur.seuse.s, grands témoins, philosophes, auteur.es, scénographes, vidéastes, plasticien.ennes.. Chacun.e est invité.e à investir le processus de travail et à explorer les possibilités d'une écriture scénique et d'une dramaturgie dans l'orientation donnée par la metteure en scène. Cette orientation est parfois thématique, le plus souvent formelle. Ces équipes, qui sont souvent ouvertes au-delà des artistes de la scène, **affirment aussi le travail théâtral comme un espace d'action non limité au théâtre et très en relation avec le monde**, les grands enjeux réflexifs et politiques qui le traversent et la place que l'art peut et doit y prendre.

Le travail s'intéresse à la relation que fonde la parole entre acteurs et spectateurs au théâtre. Réfutant personnages, fictions pures et parfois même espaces scéniques, les propositions se construisent autour d'écritures contemporaines et d'esthétiques de la parole. Les spectacles ont des formats peu reconnaissables d'une création à l'autre. Ils ont comme point commun d'être des formes qui cherchent à activer de la pensée sensible et de la relation, en s'appuyant sur une performativité possible de la parole.

- une capacité à diversifier et fidéliser des partenaires de production et à être présente de façon régulière et structurée dans les réseaux de diffusion nationaux voire internationaux ou, à défaut, un ancrage territorial soutenu par les collectivités territoriales ;

- un rapport au public construit, en lien avec les lieux de diffusion :

Depuis sa création, la compagnie a développé son travail et son langage artistique dans 3 résidences de territoire. À Clermont-Ferrand pour les années 2016, 2017 et 2018, dans deux quartiers prioritaires Politique de la Ville. Cette dernière résidence ouvre les enjeux du travail de territoire en le connectant à des questions sociales, des questions de politique de la ville, d'urbanisme, et de sens. Elle interroge évidemment **le sens d'une présence artistique au long terme en relation avec ces territoires, les possibles qui peuvent en émerger, la puissance qui peut s'y inventer.** Le travail se décline autour d'outils de rencontre activés par les artistes, **en mettant la puissance de la parole (d'une parole non captive et non réduite à ses assignations) au centre de notre présence** sur le territoire. Il donne souvent lieu à la création de formats étonnants qui ne sont pas une finalité mais un centre de relation avec le territoire. Ces formats viennent souvent coloniser pertinemment les créations de la compagnie (cf les spectacles *On inventera le titre demain*, *Les cartographies de l'avenir* et *TON HÔTE*).

Au-delà d'une simple implantation sur un territoire de travail, les résidences de territoire de la compagnie sont au cœur de la réflexion et des enjeux artistiques de la compagnie. Elles en constituent l'une des spécificités fortes.

La compagnie développe donc aussi son travail hors les murs du théâtre. Cette identité s'est forgée au fil des résidences de territoire, à la rencontre d'habitants-spectateurs avec lesquels il faut **repenser les modalités spatiales et relationnelles de la représentation pour engager une relation possible avec l'altérité que constitue la rencontre avec une œuvre :** altérité d'esthétique, de propos, de langage, de durée. Et comment faire en sorte que cette altérité ne soit pas minimisée par la tentative de faire relation mais bien affirmée comme une relation augmentée possible et un geste artistique fort. Quelle rencontre se produit entre les spectateurs et le spectacle ? Quelle nuance se joue ici et quelles capacités (à la fois réflexives, d'engagement, et d'ouverture poétique) le spectacle peut-il révéler ou accompagner ? Quelle est la place du théâtre (et de l'art en général) dans le sens de la vie ?

- un équilibre entre les charges de fonctionnement et les charges artistiques ;
- une capacité à faire correspondre le volume d'emploi artistique au projet d'ensemble ;
- une équipe artistique administrative et technique structurée et stabilisée avec une capacité à consolider de l'emploi (au moins un emploi en CDI à temps plein ou à temps partiel obligatoire au service de la compagnie) ;
- un minimum de deux créations ou une création et une reprise et de quatre-vingt-dix représentations.

ARTICLE 3 – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL POUR LA PÉRIODE DE LA CONVENTION

Pour les années 2019, 2020 et 2021, nous élargirons notre réseau de diffusion afin de continuer à voir notre travail connu et reconnu dans un territoire plus vaste, nationalement.
Le second pas de ces trois prochaines années consistera à trouver des alliés en dehors de notre "zone de confiance auvergnate" pour les créations à venir.
La prochaine création de la compagnie - en dehors du travail réalisé autour des résidences de territoire – s'intitule **COME give us a speech.** Suite logique de *Stand Up / rester debout et parler*, cette création sera une exploration de la parole pure (sans fiction, sans personnages, sans narration) avec laquelle nous poursuivons cet axe constitutif de notre travail. C'est un choix qui cultive les prolongements relationnels ouverts par *Stand Up* avec des lieux qui pourraient être favorables à un accompagnement plus fort de la compagnie dans ses processus de création.
Le projet sur trois ans de ce re-conventionnement est dans la continuité du bilan proposé : nous ne changeons pas d'orientation artistique, nous creusons, explorons plus avant les champs esthétiques et théâtraux dans lesquels nous évoluons. Ce n'est pas définitif, c'est là où nous en sommes. Nous maintenons le cap mais chérissons les déplacements apportés par le réel.

3.1 - Créations : (Annexe I)
2020 : ***COME, give us a speech***
2021 : **L.A**

3.2 - Diffusion : (Annexe I)
- ***Stand Up / Rester debout et parler*** : diffusion nationale en 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 suite aux représentations dans le festival off d'Avignon au 11.Gilgamesh en juillet 2018.
- ***On inventera le titre demain*** : diffusion nationale en 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.
- ***COME give us a speech :*** diffusion nationale à mettre en place en 2019/2020 (création 2020) et 2020/2021
- ***Cartographie de l'avenir*** : diffusion nationale en 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.
- ***L'hospitalité, et vous ?***: diffusion nationale en 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

3.3 - Actions culturelles et éducation artistique : (Annexe I)
- Résidence de territoire en quartiers prioritaires Politique de la Ville à Clermont-Ferrand.
- Exportation du travail de territoire sur un réseau national via des résidences spécifiques.
- Ateliers avec l'Université via le Service Université Culture : à destination des étudiants et du tout public adulte, travail en cohérence avec les enjeux esthétiques et thématiques développés dans les créations de la compagnie.
- Responsabilité artistique des enseignements théâtre de spécialité au lycée Virlogeux à Riom (63).

TITRE 2 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET RÉGLEMENTAIRES

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le programme d'actions joint en annexe I « Programme d'activités » conforme à son objet statutaire.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de trois années couvrant la période 2019-2020-2021. Elle sera valide jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total prévisionnel du projet sur la durée de la convention est évalué à 583 460 € conformément aux budgets prévisionnels joints en annexe II et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels prévisionnels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :

- respectent les conditions des paragraphes 4 et 5 de l'article 53 du règlement (UE) n°651/2014 ;
- sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe II ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables ;

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'Administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel de la subvention telle qu'il est prévu dans les conventions bilatérales détaillées ci-après ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'Administration de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 15 % du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION

4.1 Pour l'État

La détermination et les modalités des versements des subventions de l'État à la structure pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre la structure et l'État.
Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, l'État contribue financièrement au projet visé à l'article 1 du titre 2 de la présente convention.
La contribution de l'État est une aide au fonctionnement qui prendra la forme d'une subvention. L'État n'en attend aucune contrepartie directe.

Les subventions de l'État ne sont applicables que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- le dépôt d'un dossier de demande de subvention composé du formulaire Cerfa en vigueur, avant le 30 octobre de l'année précédente ;
- l'inscription des crédits en loi de finances pour l'État ;
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1 du titre 2, 5 à 9 sans préjudice de l'application de l'article 11 ;
- la vérification par l'État que le montant de la subvention n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 9, sans préjudice de l'article 3.4.

4.2 Pour la Ville de Clermont-Ferrand

La subvention de la Ville sera versée au bénéficiaire après le vote de l'attribution de subvention par le Conseil Municipal, et sous réserve des crédits disponibles au budget.

ARTICLE 5 – JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir chaque année à l'État et à la Ville :

- le rapport d'activité de l'année écoulée,
- le programme d'activité de l'année en cours,
  le budget prévisionnel de la compagnie,
- le compte rendu financier accompagné des comptes annuels de l'année précédente (compte de résultat, bilan et annexe),
- le rapport du commissaire aux comptes,
- tout autre document que les partenaires jugeront nécessaire de demander.

ARTICLE 6 – AUTRES ENGAGEMENTS

6.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

6.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.3. Le bénéficiaire communique sans délai aux partenaires copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 01 juillet 1901 relative au contrat d'association ou informe les partenaires de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA (Répertoire national des associations) ;

Le bénéficiaire de cette subvention est tenu de :

6.4 Faire figurer le logotype de l'État sur tous les supports de communication relatifs à l'opération subventionnée (dossiers de presse, programmes, affiches, cartons d'invitation, site internet...). En cas de mention typographique, il est possible d'ajouter la mention "*Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes*".

Faire figurer le logotype de la Ville de Clermont-Ferrand et la mention « compagnie conventionnée » avec la Ville de Clermont-Ferrand.

6.5 Entrer dans un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'homme, les droits du travail et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser les parties prenantes des associations aux questions écologiques et de les mobiliser sur des pratiques innovantes ;

6.6 Lutter contre les discriminations femmes/hommes par une plus grande vigilance sur la répartition des moyens, la programmation et la gestion interne (partage des responsabilités, rémunérations…) en réponse à la feuille de route du ministère de la culture et de la communication 2013/2014 fixant les objectifs égalitaires dans les arts et la culture ;

6.7 Prendre en compte la prévention des risques professionnels, notamment par l'utilisation du document unique d'évaluation des risques (DUER) et l'organisation de visites médicales pour le personnel qu'il emploie. Dans ce cadre, il est rappelé que les employeurs sont tenus à une obligation de résultat en matière de sécurité et de santé au travail ;

6.8 Répondre aux enquêtes menées par les partenaires, notamment avec l'appui d'agences, en particulier Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant.

6.9 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission européenne.

ARTICLE 7 – SANCTIONS

7.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire sans l'accord écrit des partenaires, ceux-ci peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

7.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut également entraîner la suppression de l'aide.

7.3 Les partenaires informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – ÉVALUATION ET COMITÉ DE SUIVI

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné au titre I et sur l'impact du programme d'activité au regard de l'intérêt général.

Un comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la convention est constitué, réunissant les représentants des différents partenaires et de la compagnie. Il se réunira au moins une fois au cours de l'exécution de la convention à l'initiative de la compagnie, afin d'étudier les comptes rendus d'activité et financiers fournis.

Une évaluation approfondie est menée à la fin de chaque période contractuelle par l'ensemble des partenaires. Cette évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux dispositions mentionnées au titre I et sur l'impact du programme d'activité au regard de l'intérêt général.

Elle se compose:

- du bilan dressé par la compagnie, au moins six mois avant le terme de la convention, en auto-évaluation de ses activités et de la réalisation de ses objectifs tels que décrits au titre I de la présente convention, ainsi que d'une annexe indiquant les évolutions éventuelles envisagées pour les années à venir ;
- du bilan effectué par la DRAC comportant en particulier une analyse du volume d'activités de la compagnie, du professionnalisme de son fonctionnement, de la rigueur de sa gestion, de l'audience recueillie par ses productions, y compris sur le plan national, et plus généralement par son projet et sa démarche artistique ;
- de l'avis de la commission consultative - collège théâtre sur l'évolution de la qualité et de l'intérêt artistique au cours de la période de conventionnement ;
- et, sur proposition de la DRAC, de l'avis d'un inspecteur de la création et des enseignements artistiques resituant les valeurs professionnelles et artistiques de la compagnie au regard, notamment, de l'ensemble national des compagnies conventionnées.

L'annexe III précise les indicateurs qui feront l'objet d'une évaluation.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE DES PARTENAIRES PUBLICS

9.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2 Les partenaires publics contrôlent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Ils peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5, dans la limite du montant prévu à l'article 3.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 11 – PROCÉDURES MODIFICATIVES

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'Administration et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – ANNEXES

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 13 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, et restée infructueuse.

ARTICLE 14 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif compétent.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02 JUIL. 2019

Pour l'association,
La Présidente

Viviane ROMANIELLO

Pour l'État,
Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pascal MAILHOS

Pour la Ville de Clermont-Ferrand
Le Maire

Olivier BIANCHI

Pour le Maire,
l'Adjointe

Isabelle LAVEST

ANNEXE I – PROGRAMME D'ACTIVITÉS
2019 – 2020 - 2021

Préambule :
La compagnie Les guêpes rouges-théâtre a commencé à élargir son réseau de diffusion et à voir son travail connu (et parfois reconnu aussi) dans un territoire plus vaste, depuis deux ans. C'est un premier pas, long, pas encore abouti et qui peut permettre d'envisager le second pas : qui consistera à trouver des alliés en dehors de la "zone de confiance auvergnate" pour les créations à venir.
Cela supposera de pouvoir chevaucher sereinement (peut-être) les calendriers de production...

La prochaine création de la compagnie, *COME give us a speech* est dans la suite logique de *Stand Up / rester debout et parler.* C'est une exploration de la parole pure (sans fiction, sans personnages, sans narration) avec laquelle nous poursuivons cet axe constitutif de notre travail. C'est un choix qui cultive les prolongements relationnels ouverts par *Stand Up / Rester debout et parler* avec des lieux qui pourraient être favorables à un accompagnement plus fort de la compagnie dans ses processus de création. Ce n'est pas "l'argument" principal, qui reste bien l'exploration du champ de notre travail : nous projetons là où nous avons envie d'explorer tout en interrogeant le sens de l'évolution de la cie.

Le programme d'activités pour 2019/2020/2021 décrit ci-dessous est dans la continuité des trois années précédentes : nous ne changeons pas d'orientation artistique, nous avons envie de creuser, d'explorer plus avant les champs esthétiques et théâtraux dans lesquels nous évoluons. Ce n'est pas définitif, c'est là où nous en sommes. Nous maintenons le cap mais chérissons les déplacements apportés par le réel.

Attentifs à l'enfermement (artistique et calendaire) que pourrait constituer le travail de territoire, nous cherchons à le mettre en relation avec des "locomotives" fortes qui peuvent l'accompagner et l'inscrire dans une pensée du territoire plus globale et une résonance artistique plus vaste. Ce travail de territoire, tel que nous le menons, commence lui aussi à ouvrir des perspectives de collaborations au-delà de l'ex-Auvergne, notamment avec Act'Arts en Seine et Marne, avec les résidences de territoire de la DRAC Occitanie, et avec des partenaires qui commencent à créer une régularité dans leur relation avec nous.

Enfin, un projet s'invente (ça, c'est ce qui est écrit dans les pages qui suivent), se construit (ça, c'est un peu écrit dans les pages ci-dessous mais les briques du réel n'y sont pas), se confronte et s'augmente au réel.

Les créations
Création 2019/2020 (première en janvier 2020) - *COME give us a speech*

Durée estimée : 1h
Distribution = Chrystel Pellerin, Pierre-François Pommier et Fatou Dicko.
Commandes d'écriture = Florence Pazzottu / Marie Nimier / Stéphane Bouquet
Travail du corps = Sandrine Sauron
Scénographie = Yolande Barakrok
Lumières = Catherine Reverseau
Conception et mise en scène = Rachel Dufour
Coproductions (en cours) = La Passerelle à Menat (63) / Château Rouge à Annemasse (74)
Résidences (en cours) = Le Caméléon à Pont du Château (63) / La Passerelle - Communauté de Communes de Menat (63) / Château Rouge à Anemasse (74) / Les Vergnes (quartier de résidence à Clermont-Ferrand (63)

"COME, give us a speech", c'est l'injonction donnée par Hamlet aux comédiens dès leur arrivée. Je dis "injonction" mais je pourrais dire aussi "demande", " appel", "rescousse"...
On est scène 2 de l'Acte II. On sait que Hamlet est au milieu d'une situation personnelle, familiale et politique compliquée, destructrice, dangereuse. Il a perdu pouvoir, amour, possibilité de faire entendre la vérité, gaieté, élan. **Et c'est vers les comédiens qu'il se tourne en dernier/premier/ recours, de**

façon très directe : *All of you are most welcome here. We'll get right to business. First, a speech. Come on, give us a little speech to whet our appetites. A passionate speech, please.*

COME, give us a speech est maintenant le titre de la prochaine création de la compagnie. C'est très simple : j'invite 3 comédiens et 3 auteurs à répondre à cette injonction / demande / appel / rescousse. Je leur dis à mon tour "COME, give us a speech".

Parce que moi aussi, je vis, comme tout le monde et avec Cesare Pavese, "le dur métier de vivre". Parce que moi aussi, comme Hamlet et comme tout un chacun, j'ai perdu à un moment (plusieurs en fait) de ma vie élan, gaieté, amour, puissance. Et c'est par les mots – pas ceux de l'analyse ou de l'introspection, mais bien ceux de la littérature et de la pensée – que le monde et moi on s'est remis en place. Et en général, ça ne s'est pas fait lentement mais d'un coup : on entend, on lit une phrase, une remarque, une pensée, un vers, et hop, c'est comme une vertèbre qui se remet en place, une ostéopathie existentielle - où c'est la langue et les idées qui agissent et œuvrent - , immédiate et acquise.

Voilà, il y a ma petite expérience et il y a une pensée de l'art et de ce qu'il fait à nos vies :

- comment les mots nous fouettent le sang,
- ce que le théâtre peut nous faire,
- "il ne s'agit plus de dépeindre le monde mais de le changer" (ça c'est l'article 1 du Manifeste de Milo Rau que je trouve être un texte passionnant dans ce qu'il pose du théâtre aujourd'hui et de sa relation avec le monde)
- le théâtre peut être la recherche d'autres façons de faire des communautés provisoires
- le théâtre comme puissance sensuelle, érotique et théorique
- des bombes positivo-poétiques (ça c'est Stéphane bouquet qui le dit dans "La Cité de Paroles")
- l'art peut modifier notre rapport à la vie (et pas juste en nous faisant regarder les fleurs mais bien en inventant des formes de vie, en étant un exercice de construction d'une vie – et d'une vie meilleure si possible)

Et puis il y a une pensée de l'acte de création théâtrale en lien avec le monde et avec la question du pouvoir. Le travail de création de ce spectacle s'envisage comme collectif et ouvert. "Non pas une création pour dire quelque chose de soi mais une création pour partager un temps ensemble, une création pour fabriquer de la communauté" (là encore, je cite Stéphane Bouquet dans "La Cité de Paroles" qui parle du travail de Gus Van Sant). Étant entendu qu'il ne s'agit pas juste de faire un spectacle, pas juste de "faire de l'art" mais bien d'orienter nos vies.

Les acteurs ne sont pas envisagés comme des interprètes, je ne suis pas la grande ordonnatrice qui détient le pouvoir de l'écriture scénique et les auteurs ne sont pas les seuls à écrire ce qui sera joué. Les matières de travail, de réflexion et finalement de jeu seront composites : textes des auteurs, textes amenés par les comédiens et par moi, biographies et anecdotes, films, interviews, conversations y compris avec le public (qui est aussi composé de personnes qui peuvent avoir leurs mots à dire, au sens premier comme second). Fin de la grande suprématie de l'histoire qu'on raconte, du texte unique que l'on monte, des acteurs qui jouent des personnages et du public qui écoute dans le noir, sans corps et sans voix.

De même, nous pensons qu'il faut que l'espace scénique devienne démocratique. Que sa géographie se démocratise. Que l'avant-scène et le centre ne soient plus les lieux du pouvoir. Qu'il se partage. Dans ***COME, give us a speech***, une partie des spectateurs est installée sur scène : en un grand cercle ou grand carré confortable. Pas pour être exposée, pas pour servir de cobaye. Mais pour être là, dans une communauté temporaire, à égalité d'espace et de corps, pour faire relation. Et si tous les spectateurs ne peuvent pas être sur scène en même temps, on tourne en cours de spectacle. Pendant longtemps on s'est raconté des histoires (on continue d'ailleurs), nous on a envie de faire naître des relations.

Et encore, nous voulons ouvrir tout le processus de travail (répétitions, recherches, discussions, débats, tentatives...). Il y a un reste bourgeois (c'est à dire de classe et de possession du pouvoir) à garder ces temps secrets, fermés. Le travail de territoire que mène par ailleurs la compagnie Les guêpes rouges-théâtre, en quartiers prioritaires notamment, nous conduit à cette pensée en action. Il faut (aussi) répéter en dehors des théâtres, avec le monde, mettre en communauté le travail pour que ça agisse, réponde, creuse (et pas tout seul dans son coin). La répétition ouverte, cet objet assez faux

au bout du compte où on fait croire qu'on travaille comme d'habitude, comme si vous n'étiez pas là, vous les 35 élèves de bac pro, comme si vous étiez des petites souris ayant le privilège d'assister à un moment étonnant : "regardez, vous allez voir tout ce que vous ne voyez pas d'habitude, vous êtes dans le moteur de la machine, et après on en parlera un petit peu", et ils demanderont si ce qu'ils ont cru comprendre est bien ce qu'il faut comprendre... Bon, nous aussi on l'a pratiqué comme ça cet exercice... Et on a envie de passer à autre chose : de partager des processus de travail, mais de les partager vraiment, pas juste de les montrer.

"COME, give us a speech" c'est la commande/demande/injonction/supplication/ que je passe à l'art, donc à 3 auteurs, 3 comédiens, et tous ceux qui croiseront ce travail (habitants, visiteurs, curieux, spectateurs). Je la passe de façon très ouverte (quoique un peu étayée) et j'aime être surprise par les réponses.

COME, give us a speech, sera le résultat protéiforme de cette commande. Ça aura un format scénique mais les spectateurs seront aussi sur scène. Ça sera à la fois un spectacle et un laboratoire d'expérimentation de ce que la parole/la langue/la poésie peut nous faire, de comment elle agit et de la vie que nous voulons avoir. Dans l'idéal, je voudrais, le temps du spectacle, créer une vie dans laquelle on aimerait vivre (et dans laquelle vous aimeriez vivre vous aussi).

COME, give us a speech c'est l'exploration de la parole comme entreprise de restauration et de stimulation, comme espace de réinvention, et comme transmission d'énergie.

C'est une proposition qui voudrait mettre en jeu la parole, dans des corps, en cultivant une énergie sportive et amoureuse, au service d'une relation sensible et mouvementée. Une parole qui crée une énergie : d'émeute, de désir, d'embrasement et d'embrassement.

Un titre en anglais, ce n'est pas un artifice ou une mode. C'est une possibilité d'affirmer la langue comme outil central du travail, avec une volonté de déterritorialiser la langue parlée de ses territoires les plus communs : la parole politique, la parole médiatique (avec son lot de réductions techniques et de simplifications), la parole sociale. C'est affirmer une forme de résistance par le champ de la langue, alors que la langue subit des entreprises répétées de réduction, de nettoyage et de désincarnation. Nous croyons comme Wittgenstein que "les limites de mon langage signifient les limites de mon propre monde". Et cette résistance peut à la fois passer par la langue et par la parole - qui subit elle aussi ses tentatives de normalisation.

La question de l'oralité traverse le travail de la cie Les guêpes rouges-théâtre depuis sa création, plus ou moins consciemment au début puis de plus en plus clairement. Nous avons exploré dans la précédente création en 2017, *Stand Up / rester debout et parler*, l'écriture de l'oralité affranchie de toute notion de personnage et de fiction dialoguée.

Notre théâtre s'incarne dans la parole puissante : par quelles langues, quels saisissements du monde, pouvons-nous inventer chaque soir une tentative de relation entre des acteurs et des spectateurs? Et quelles relations allons-nous engager avec les spectateurs, avec leur corps (commun et individuel), avec le monde et avec notre capacité commune à désirer plus que ce que nous accomplissons ?

Depuis plusieurs années, nous nous intéressons à la relation que fonde la parole entre acteurs et spectateurs au théâtre. Réfutant personnages, fictions pures et parfois même espaces scéniques, notre travail se construit autour d'écritures contemporaines et d'esthétiques de la parole.

Et quel corps donner à quelle parole ? Il n'est pas étranger, le corps, à la capacité à créer de l'écoute. Lui aussi il est colonisé, le corps, par ses représentations contemporaines : de l'homme politique contemporain, du présentateur contemporain et même de l'acteur contemporain. Comment la décolonisation du langage va-t-elle de paire avec la décolonisation des corps ? Inventer des corps qui arrivent et qui parlent : **en-jeu 1.**

Et tout ceci passe par l'acteur, par son rapport plastique à la parole. Performeur du dire, l'acteur est ici auteur de sa propre parole et porteur de l'écriture produite par les auteurs. Il ne cherche pas à contextualiser la parole à travers des notions de personnages, de situations ou de psychologie mais bien à travailler comme un sportif ou un plasticien avec cette matière à dire. C'est musculaire, sensible (pas que de la force forte, je veux dire), peut-être incantatoire. Ça n'est pas une recherche sur les sonorités ou la musicalité de la langue. Mais bien sur le muscle puissant de la parole : **en-jeu 2.**

Et tout ceci n'est pas sans penser les images, c'est à dire les espaces architecturés pour cet exercice de la parole. Penser à ce que l'espace peut convoquer de présence, de puissance poétique, et à sa capacité à convoquer autre chose que le théâtre : le monde. Ceci n'est pas qu'une représentation théâtrale : **en-jeu 3.**

Tiens, j'ai oublié de le dire plus haut, c'est fou, mais "COME", ça veut aussi dire "jouir".

Création Octobre 2021 - *L. A.*

Durée estimée : 1h15
Distribution = 4 artistes - en cours
Dates et lieux de création = en cours

L.A. ça pourrait être Los Angeles. La ville des anges, laboratoire du post-modernisme urbain, point d'entrée de l'immigration aux États-Unis, risques de séismes élevés, berceau du mythe hollywoodien, côtes du Pacifique, lieu des révoltes noires en 1992, climat méditerranéen semi aride, jumelée avec Athènes (tu vois la grande diagonale sensible entre ces deux villes?)... Mais ça n'est pas tout à fait ça.

L.A. ça pourrait être Locus Amoenus. Le lieu amène (je traduis, c'est du latin). On rejoint Athènes par là aussi parce que Épicure y fonde l'École du Jardin. C'était il y a très longtemps... mais déjà Épicure est fatigué par l'agitation politique qui règne à Athènes, déjà Épicure est fatigué par les manigances du pouvoir, déjà Épicure est fatigué par les petits cercles sociaux supérieurs qui s'arrogent le pouvoir. Alors il se retire en périphérie de la ville, il ouvre un grand jardin, il y a de l'herbe, de l'ombrage et de l'eau. Ça pourrait suffire ? Très vite, on parlera alors de lieu de plaisir pour parler de cet endroit. Mais le plaisir se fait dans le corps et dans la pensée : c'est construit, c'est une pratique et une réflexion et donc...une dissidence. Ça pourrait donc être ça, mais pas tout à fait encore.

A l'ombre de ces deux L.A. qu'y a-t'il ? Il y a LÀ, ici, le pur présent qui peut ne pas s'entendre comme un simple résultat mais comme un projet qui habite le présent.

L.A.c'est la tentative scénique d'un Locus Amoenus qui habite le présent. Ce n'est pas un hasard si ce lieu est sur une scène, le temps d'une représentation.
C'est une réflexion pratique menée en direct pendant 1h15, sur le lieu amène. Quel lieu de vie inventer aujourd'hui ? Une Zone à Défendre ? Un lieu autonome où on fait pousser ses poireaux et où on conteste à la marge ? Un pur lieu où là tout n'est qu'ordre beauté luxe calme et volupté ?

L.A. c'est 5 acteurs qui disent que la langue n'est pas une fin en soi, qu'elle a pour but d'inventer une forme de vie. Jack Spicer (poète et romancier américain du 20ième siècle), dans son *Manuel de poésie*, dit explicitement que son objectif est de créer une ville, ou plutôt une cité. Un peu plus qu'une simple ville donc : une ville organisée politiquement grâce à... nos conversations. Et bien sûr, Spicer avait lu Marx.

L.A. c'est 5 acteurs qui ne sont pas juste eux (*Pas moi mais le vent qui souffle à travers moi*, comme dit D.H. Lawrence) mais qui sont une puissance de caresse, de danse, de création de vie, de création collective, non pas pour dire quelque chose de soi mais pour partager un temps ensemble. Parce qu'il s'agit peut-être de repenser le rapport au pouvoir, à la technologie de production dominante. Et parce qu'il s'agit sûrement de conquérir ici, LÀ, une nouvelle démocratie qui passe par l'exercice du savoir (donc du pouvoir) et de la joie (donc de la puissance de vie).

L.A. pourrait être une expérience d'1h15 pour partager du temps ensemble. Dans ce temps, on exerce la libido sciendi (le puissant désir de savoir), on exerce Dionysos et la nécessite de l'exultation dans la fête totale, on exerce la pensée d'une vie commune qui ébranlerait le futur, qui accélérerait le futur au-delà d'une contestation folklorique.

La diffusion : spectacles en tournée pour les saisons à venir

Suite à la diffusion de *Stand UP | Rester debout et parler* au festival d'Avignon OFF 2018 - une première pour la compagnie qui ne s'était jamais produite durant le festival - où plus de 140 professionnels et 525 spectateurs sont venus assister au spectacle, de nombreux devis ont été lancés pour la saison 2019/2020. Cela représente un élan de diffusion national exceptionnel pour la compagnie qui devrait donner lieu à 15 à 20 dates en national pour la saison 19/20.

- ***Stand UP / Rester debout et parler*** - *création 2017*
- ***On Inventera le Titre demain*** **[Expérience collective sur l'avenir pour les 8-12 ans]** - *création 2017*
- ***Cartographie de l'Avenir*** **| Jeu pour les grands** - *création 2018*
- ***L'hospitalité, et vous ?*** - création 2018
- ***Elles habitent la frontière*** **/ lecture-discussion** - *création 2018*
- **Elles marchent dans la ville** ***[Passantes considérables]*** - *création 2015* | lecture-performance

Résidence de Territoire

- **Résidence de territoire "Diagonales de la ville".**

Années 2019 / 2020 /2021

Proposition à diffusion lente dans la ville, pour imaginer une relation qui prend son temps et trace des diagonales sensibles et neuves dans ce territoire.

D'où ça vient :

Depuis 2016, Les guêpes rouges-théâtre sont en résidence de territoire dans des quartiers prioritaires Politique de la Ville à Clermont-Ferrand. En 2016 à Champratel, en 2017 aux Vergnes et dans ces deux quartiers réunis en 2018. Par leur travail, par les compétences développées, par les réflexions et les recherches, par la fréquentation active de ces territoires, elles ont développé à la fois une expertise, un savoir-faire et un désir de faire puissants.

Être une compagnie de théâtre en résidence dans un territoire, c'est un levier pour activer le lien social, la (re)prise de parole, les circulations dans l'espace public, la réappropriation d'une citoyenneté active. Nous travaillons, avec nos outils artistiques, à une activation positive, impliquée, réfléchie et dynamique du verbe HABITER.

Et nous continuons à porter une attention particulière au récit de ville : **ce travail a aussi pour vocation de contribuer à un brassage et une circulation plus ouverte dans la ville, entre le centre et les quartiers, ainsi qu'à une mise en nuance et en réflexion des représentations sociales.**

Constat :

En trois années de résidence, nous constatons que les quartiers prioritaires restent loin de toute offre culturelle ambitieuse, construite et pensée à leur destination. Il ne s'agit pas de faire "exprès pour" (comme s'il fallait une culture exprès pour ces quartiers) mais bien de réduire des inégalités flagrantes d'accès à l'art et à la culture. Ces inégalités (cumulées à de nombreuses autres) créent de fait une inégalité d'accès à la ville et à la pleine expression de sa citoyenneté. Nous entendons par "ville" une réalité globale, complexe, qui nécessite d'être en mesure de se déplacer (géographiquement et métaphoriquement) pour HABITER sa ville et sa vie.

A ce jour encore, tout est très sectorisé : la culture dans les quartiers n'attire que très peu les habitants du centre ville ou de la grande agglomération, et en retour, la culture en centre ville n'attire pas les habitants des quartiers. Les frontières symboliques laissent chacun chez soi et la ville n'est encore qu'une accumulation de petits bouts qui sont côte à côte sans faire phrase commune. Comment la ville peut-elle faire phrase commune ? Quelle nouvelle grammaire la culture et l'art peuvent-ils inventer pour mélanger sujets, verbes et compléments en des phrases qui traversent et activent la ville ?

Où ça va ?

La compagnie Les guêpes rouges-théâtre embrasse le travail dans les quartiers prioritaires, elle aime ça, elle aime être révolutionnée, questionnée dans sa raison d'être, par ces territoires curieux, et leur retourner ce questionnement sous forme artistique. Mais elle ne veut pas être l'alibi artistique de la politique culturelle dans les quartiers. Mais elle ne veut pas travailler seule, à côté de l'effervescence qui se prépare. Elle le peut, bien sûr, elle le fait déjà. Mais elle voit, là où elle est et œuvre, que la force d'ambition pourrait être bien au-delà.

La compagnie Les guêpes rouges-théâtre s'engage donc pour 2019/2020 et 2021, avec la Ville de Clermont-Ferrand (Direction Culture et Direction Développement Social et Urbain) à une résidence en quartiers prioritaires pour activer de grandes diagonales dans la ville majuscule. Nous pensons que nous pouvons accompagner, stimuler et inventer une "décentralisation à 3 kilomètres" en stimulant des déplacements (autant géographiques qu'intérieurs, je le répète), qui permettent de ne pas juxtaposer, de ne pas catégoriser (les propositions pour le centre et les propositions pour les quartiers) mais de faire des diagonales sensibles. Et pas seulement des quartiers vers le centre.

Créer des circulations, des déplacements inattendus, **contribuer à un récit de ville renouvelé à travers une proposition artistique.** La ville s'affirme comme un lieu paradoxal de rassemblement et de séparation, forme majoritaire du vivre-ensemble, et qui reste l'univers des possibles. Plus exactement, nous ne vivons plus toujours dans des villes mais dans des métropoles complexes, fragmentées et discontinues parfois qualifiées d'outre-villes.

Par son ancrage et son expérience en "territoires curieux", la cie Les guêpes rouges-théâtre imagine ici une possibilité de croisement dynamique, et une réflexion sur les écritures artistiques de territoire, les modes innovants de travail en territoire en les connectant à des enjeux de création et d'esthétiques contemporains.

Plus précisément - Le projet 2019 ***: AGORA et speaker's corner / la parole au centre***

Partenariats et soutiens :
Ville de Clermont-Ferrand (Culture & Politique de la Ville)
Département du Puy de Dôme (Culture & Politique de la Ville)
Part de convention DRAC Auvergne Rhône Alpes
Part de conventionnement Région Auvergne Rhône Alpes
CGET et Clermont Auvergne Métropole
Les Contre-plongées / programmation estivale Ville de Clermont-Ferrand
Festival Effervescences / Ville de Clermont-Ferrand
Festival Qu'en dira-t'on / Ville de Clermont-Ferrand
Collectif Les Andains : architectes-urbanistes.
Résidence de territoire dans les quartiers Les Vergnes et Champratel, classés prioritaires Politique de la Ville, à Clermont-Ferrand.
Après 3 années de résidence de territoire dans deux quartiers prioritaires Politique de la Ville à Clermont-Ferrand, (2016 à Champratel, 2017 aux Vergnes, 2018 aux Vergnes et à Champratel), nos réflexions avec les services Culture et Développement Social et Urbain de la Ville nous amènent à poursuivre notre travail aux Vergnes et à Champratel (en mode majeur aux Vergnes et plus mineur à Champratel). Les Vergnes, c'est un quartier qui est dans le plan NPRU 2, qui va également voir une mairie annexe arriver sur son territoire fin 2018/début 2019. Ce quartier n'est pas encore "en cours de normalisation" et présente des difficultés d'appropriation citoyenne, des crispations fortes entre les habitants et une lacune de propositions pensées et concertées à destination des habitants.
La présence des Guêpes rouges-théâtre sur ce territoire est envisagée sous deux aspects centraux qui sont reliés :
- la co-élaboration avec les habitants, la construction, la mise en place et en activité d'une agora : espace où s'installer de façon non coercitive et non exclusive (on peut s'y installer pour discuter à deux ou trois ou beaucoup plus, pour manger sur le pouce, pour jouer...) mais qui peut également être l'espace où on discute politique et philosophie, où l'on pratique la joute oratoire, le speaker's corner où chacun peut

prendre la parole librement et assumer un rôle temporaire d'orateur devant l'assistance du moment. Ce travail conduit plus globalement à l'élaboration d'une parole citoyenne sensible partagée dans l'espace public en s'appuyant sur les pratiques de la cie autour du stand up, de la prise de parole travaillée, du témoignage écrit, etc...
- conduire à l'année un travail global sur l'oralité. En prenant appui sur le festival existant "Qu'en dira-t'on" (qui englobe les 3 quartiers nord de la ville) plutôt orienté à ce jour vers les contes. Il s'agira de contribuer au renouvellement de cette proposition en l'élargissant à un travail autour de l'oralité allant du stand up à l'éloquence, en passant par le travail radiophonique ou le chœur (qui n'est pas sans rappeler le chœur antique et sans faire un clin d'œil à l'agora). Ce festival se déroulant également à Champratel, le travail se fera naturellement aussi sur ce territoire autour de ce projet.

Actions de formation et d'échange envers les publics

- **Encadrement des classes de spécialités et option théâtre du lycée de Virlogeux - Riom | 63**

Public : élèves de seconde, première et terminale
Les guêpes rouges-théâtre assurent, par convention avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, et en collaboration avec les enseignants, la responsabilité artistique de l'enseignement obligatoire du théâtre en série L au lycée Virlogeux. Metteurs en scène, comédiens, chorégraphes, scénographes et créateurs lumière professionnels sont choisis, concertés et rassemblés pour accompagner les élèves de première et de terminale tout au long de leur cursus pour une approche théâtrale pratique approfondie, exigeante et engagée.
Qu'est-ce que le théâtre fait à la jeunesse ? Qu'est-ce que la jeunesse fait au théâtre ?
Au croisement de ces deux questions, nous proposons une pratique et une réflexion sur ce que c'est que faire théâtre aujourd'hui : quel engagement du corps, de la parole et de l'acteur-citoyen cela suppose. Et nous développons une réflexion sur les esthétiques du jeu de l'acteur dans le théâtre d'aujourd'hui.

- **Pratique théâtrale à l'Université**

Public : étudiants et tout public à partir de 18 ans
En partenariat avec le Service Université Culture de l'Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.
Ateliers de pratique et de réflexion théâtrales, en collaboration avec des partenaires culturels (Le Fracas, le CDN de Montluçon, le FRAC Auvergne, La Comédie de Clermont-Ferrand), des laboratoires de recherche universitaire et des enseignants chercheurs.

ANNEXE II

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 - 2020 -2021

CHARGES

	2019	2020	2021
60 - ACHATS	**9 170**	**3 360**	**8 870**
Fournitures administratives	500	500	500
Décors, costumes etc.	8 470	2 300	8 000
Frais de régie et petit matériel	200	560	370
61 - SERVICES EXTERIEURS	**4 270**	**4 390**	**4 510**
Loyers	3 700	3 800	3 900
Entretien – réparations	110	110	110
Assurances	460	480	500
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**20 090**	**12 600**	**16 650**
Honoraires administratifs	800	800	850
Honoraires artistiques (auteurs-graph)	6 200	2 000	3 000
Publicité et relations publiques	2 670	1 000	2 500
Frais de transports	5 900	4 000	5 000
Déplacements, missions, réceptions	4 220	4 500	5 000
Frais postaux et de télécommunications	250	250	250
Services bancaires et assimilés	50	50	50
63 – IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			
Taxe sur les salaires			
64 - CHARGES DE PERSONNEL	**158 230**	**153 430**	**160 480**
Rémunération du personnel artistique			
- permanent			
- intermittent	70 350	66 000	70 000
Rémunération du personnel administratif	30 030	31 500	32 000
Rémunération du personnel technique	3 660	3 400	3 600
- permanent			
- intermittent			
Défraiements			
Charges sociales artistiques	38 690	36 500	38 500
Charges sociales administratives	13 500	14 160	14 400
Charges sociales techniques	2 000	1 870	1 980
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	**4 000**	**1 240**	**5 000**
Droits d'auteur et droits voisins		240	
Coûts valorisés (à préciser) : prise en charge des VHS pendant les	5 000	2 000	5 000

résidences de création			
Autres (*Imprévus*)		1 000	2 000
66 - CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts			
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES		**600**	**400**
Sur opérations de gestion			
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	**390**	**390**	**390**
689 - ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES (*)		10 000	
TOTAL DES CHARGES	**197 150**	**188 010**	**198 300**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (si perte)			
PRODUITS	**2019**	**2020**	**2021**
70 – VENTES			
- Prestations de services			
- Pratique amateur	11 600	10 000	10 000
- Ventes de spectacles	38 000	44 000	43 000
- Billetterie			
- Recettes bar, librairie, location diverses			
- Défraiements			
- Autres			
Sous total	**49 600**	**54 000**	**53 000**
72 – PRODUCTION IMMOBILISÉE			
74 – SUBVENTION D'EXPLOITATION			
1 - Subvention d'État			
1a Ministère de la Culture :			
- DRAC	50 000	50 000	50 000
- Autres directions (Éducation artistique)	15 300	15 300	15 300
1b Autres ministères : CGET	2 000	2 000	2 000
Sous total	**72 300**	**72 300**	**72 300**
2 - Autres subventions:			
2a Autres institutions nationales			
- (préciser)			
2b Collectivités territoriales			
- Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	20 000	20 000	20 000
- Conseil Départemental - Résidence de Territoire	7 500	7 500	7 500
- Conseil Départemental - Création	4 000	0	3 500
- Ville de Clermont-Ferrand (Culture et politique de la ville)	25 000	25 000	25 000

2c Autres (préciser)			
Sous total	**56 500**	**52 500**	**56 000**
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
- Co-Production	3 000	3 000	3 000
- Adhésions - Cotisations			
- Mécénat - Parrainage			
- Autres : JTN, SPEDIDAM, etc	3 000	3 000	4 000
Sous total	**6 000**	**6 000**	**7 000**
76 – PRODUITS FINANCIERS			
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS			
79 – TRANSFERTS DE CHARGE	**3 210**	**3 210**	**0**
Reprise sur Fonds dédiés	**9 540**	**0**	**10 000**
TOTAL DES PRODUITS	**197 150**	**188 010**	**198 300**
Résultat d'exploitation Année N-1 (si excédent)			

ANNEXE III – INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 5 est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par l'association comme prévu par l'article 8 fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Projet (dans le cadre d'un programme d'actions présentation des objectifs et des d'indicateurs par projet)	**Objectifs**	**Indicateurs associés à l'objectif**	**Valeurs cibles**		
			2019	**2020**	**2021**
COME give us a speech *création 2019/2020*	*Création et diffusion de l'œuvre*	*Nombre de représentations*	0	8	10
		Nombre de lieux de diffusion	0	6	10
		Nombre de partenaires (coproductions, résidences…)	2 coprod 4 résidences	1 coprod 2 résidences	0
		Nombre de spectateurs	0	700	980
		Objectif	Recherche de nouveaux coproducteurs issus de la grande région Auvergne Rhône Alpes	Recherche de nouveaux coproducteurs issus de la grande région Auvergne Rhône Alpes	
Création octobre 2021	*Création et diffusion de l'œuvre*	*Nombre de représentations*			16
		Nombre de lieux de diffusion			5
		Nombre de partenaires (coproductions, résidences…)			4 coprod 6 résidences
		Nombre de spectateurs			800
		Objectif		Recherche de nouveaux coproducteurs nationaux	Recherche de nouveaux coproducteurs nationaux
Stand UP / Rester debout et parler	*Création et diffusion de l'œuvre*	*Nombre de représentations*	4	14	4
		Nombre de lieux de diffusion	4	5	4
		Nombre de			

		partenaires (coproductions, résidences…)			
		Nombre de spectateurs	900	2380	1890
		Ouverture vers un réseau national de diffusion suite à notre présence au festival d'Avignon 2018	Ouverture vers un réseau national	Ouverture vers un réseau national	Ouverture vers un réseau national
On Inventera le Titre Demain	*Création et diffusion de l'œuvre*	*Nombre de représentations*	31	18	18
		Nombre de lieux de diffusion	6	4	5
		Nombre de partenaires (coproductions, résidences…)			
		Nombre de spectateurs	870	504	510
		Ouverture vers un réseau national de diffusion des spectacles du répertoire de la compagnie	Ouverture vers un réseau national	Ouverture vers un réseau national	Ouverture vers un réseau national
Les cartographies de l'avenir	*Création et diffusion de l'œuvre*	*Nombre de représentations*	6	6	4
		Nombre de lieux de diffusion	3	3	2
		Nombre de partenaires (coproductions, résidences…)			
		Nombre de spectateurs	120	120	80
		Vous avez la possibilité d'ajouter d'autres indicateurs	Ouverture vers un réseau national de diffusion des spectacles du répertoire de la compagnie	Ouverture vers un réseau national de diffusion des spectacles du répertoire de la compagnie	Ouverture vers un réseau national de diffusion des spectacles du répertoire de la compagnie
Elles marchent dans la ville	*Création et diffusion de l'œuvre*	*Nombre de représentations*	1	1	1
		Nombre de lieux de diffusion	1	1	1
		Nombre de partenaires			

		(coproductions, résidences…)			
		Nombre de spectateurs	55	55	55
		Ouverture vers un réseau national de diffusion des spectacles du répertoire de la compagnie	Ouverture vers un réseau national	Ouverture vers un réseau national	Ouverture vers un réseau national
Elles habitent la frontière	*Création et diffusion de l'œuvre*	*Nombre de représentations*	1	3	1
		Nombre de lieux de diffusion	1	3	1
		Nombre de partenaires (coproductions, résidences…)			
		Nombre de spectateurs	30	90	30
		Ouverture vers un réseau national de diffusion des spectacles du répertoire de la compagnie	Ouverture vers un réseau national	Ouverture vers un réseau national	Ouverture vers un réseau national
L'Hospitalité et vous ?	*Création et diffusion de l'œuvre*	*Nombre de représentations*	2	1	0
		Nombre de lieux de diffusion	1	1	0
		Nombre de partenaires (coproductions, résidences…)			
		Nombre de spectateurs	60	30	0
		Diffusion de l'Hospitalité et vous? / Faire rayonner un projet issu du parcours Ton Hôte réalisé en partenariat avec Effervescences 2018	Diffusion de l'Hospitalité et vous? / Faire rayonner un projet issu du parcours Ton Hôte réalisé en partenariat avec Effervescences 2018	Diffusion de l'Hospitalité et vous? / Faire rayonner un projet issu du parcours Ton Hôte réalisé en partenariat avec Effervescences 2018	
		Total dates	45	51	54